

## **COMMUNIQUÉ – Suite à la réponse de la BCEAO à la demande de mesures transitoires formulée par l'APFT-CI**

*Abidjan, le 12/05/2025*

Chers membres,

Faisant suite à notre correspondance du 05 mai 2025, nous avons reçu le 09 mai 2025 une réponse officielle du **Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire**, relative à la mise en œuvre de l'Instruction n°001-01-2024 sur les services de paiement.

L'**APFT-CI prend acte** des éléments apportés dans cette réponse, notamment :

- Le rappel des prorogations successives de la période transitoire jusqu'au **31 janvier 2025** ;
- L'injonction faite aux prestataires non agréés de **cesser toute activité à compter du 1er mai 2025** ;
- La **prise en compte des dossiers déposés avant cette date**, y compris ceux de **9 membres de l'APFT-CI actuellement en instruction**.

Cependant, plusieurs **points d'inquiétude importants** ont été soulevés par nos membres, que nous tenons à partager de manière responsable et transparente :

### **1. Appel à la diligence dans le traitement des dossiers en cours**

Nous saluons les efforts de la BCEAO pour instruire les demandes reçues, mais soulignons qu'**aucun retour favorable ou défavorable** n'a encore été notifié à plusieurs Fintechs ayant déposé **avant la date butoir du 31 janvier 2025**.

Nous demandons à ce que **ces structures soient considérées comme légitimes à exercer** jusqu'à décision formelle, dans le respect du principe de bonne foi.

### **2. Préservation de la concurrence et de l'équité du marché**

La **suspension brutale de certaines Fintechs**, sans réponse formelle à leur demande d'agrément, ouvre la voie à une **désintermédiation forcée**. Plusieurs EME et établissements partenaires tentent actuellement de **recupérer directement la clientèle des Fintechs fragilisées**, en particulier au Sénégal.

3. **Solidarité envers les Fintechs non encore en mesure de déposer**

Une partie de notre écosystème n'a pu finaliser son dossier d'agrément dans les délais, faute de ressources suffisantes. Nous envisageons de formuler un **plaidoyer spécifique pour ces acteurs**, afin de proposer un **dispositif d'accompagnement solidaire**, sans compromettre l'exigence de conformité.

L'**APFT-CI poursuivra le dialogue** avec les autorités monétaires et les autres parties prenantes dans un esprit de **proposition, d'apaisement et de préservation des intérêts collectifs** de notre écosystème.

Nous vous tiendrons informés de toute évolution et restons à l'écoute de vos contributions pour renforcer notre position commune.

Daniel DINDJI



Président – APFT-CI

